



Ne maltraitons pas nos piles!

Le sietom de Chalosse renforce son service de collecte des piles et accumulateurs usagés.



Dans chacune de nos communes, un collecteur de piles est installé sur un point de tri des emballages ménagers.

Vous pourrez désormais y apporter vos piles et accumulateurs usagés.

Qu'est ce que je peux déposer dans le collecteur?

Toutes les piles (alcalines, salines, rechargeables, de toutes formes (rondes, carrées, bouton); mais aussi les accumulateurs rechargeables...

Seule consigne...

Ne déposez que les piles et accumulateurs, pas de sacs plastiques, ni emballages...

Les piles et accumulateurs contiennent des substances dangereuses (métaux lourds).

En se dégradant, ces substances s'échappent des piles et peuvent causer de graves dommages à notre environnement ou à ceux qui les manipulent.

Aussi, afin de traiter et recycler ces matières correctement, il est essentiel de les trier et de les séparer des autres déchets en les rapportant sur un lieu de collecte de piles.

Privilégiez les piles rechargeables pour certaines utilisations, c'est plus écologique et économique.

Préférez brancher les appareils électriques, lorsque c'est possible, à une prise (grâce à un adaptateur).

Ne stockez pas vos piles et accumulateurs usagés. Rapportez les régulièrement dans les points de collecte (magasin, déchetteries, points de recyclage).

Vérifiez, avant de jeter une pile qu'elle est vraiment usée au moyen d'un testeur.

Évitez d'acheter de nombreuses piles d'avance, elles se déchargent.

Pour les grandes quantités de piles usées, les gros accumulateurs, rapportez les dans une déchetterie.

Les produits dangereux nous entourent

bricolage
ménage
entretien
jardinage

lorsque vous ne les utilisez plus...



rapportez les dans une déchetterie

Pour leur caractère dangereux, certains déchets ne peuvent pas être mélangés aux déchets de notre poubelle.

Ils doivent être triés et rapportés en déchetterie pour être traités dans une filière adaptée.

Grâce à la déchetterie, le tri permet de traiter différents déchets dangereux domestiques.



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement



T - Toxique



O - Combustible



F - Facilement inflammable



Xi - Irritant
N - Nocif



HUILES DE VIDANGES
fûts de 220 litres interdits



HUILES DE FRITURES



BATTERIES



PILES



NEONS



ECRAN - DECHETS ELECTRIQUES ELECTRONIQUES



AEROSOLS



PEINTURES



SOLVANTS



ACIDES/BASES



PHYTOSANITAIRES
produits de jardinage



PRODUITS DIVERS
ou non identifiés

réalisé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

Adressez-vous au gardien pour déposer ces déchets.

Quelques précautions...

Assurez-vous que l'emballage du produit est étanche et fermé

Identifiez le produit permet de faciliter son traitement

Ne mélangez pas les produits entre eux

Les déchets explosifs ne sont pas acceptés

Listes des déchetteries équipées pour recevoir des déchets dangereux domestiques :

AMOU, CAUPENNE, GEAUNE, HAGETMAU, MUGRON, POMAREZ, PONTONX, POUILLON, POYARTIN, TARTAS, ST SEVER

pour toutes informations :

SIETOM de Chalosse
site des Partennes
40250 CAUPENNE

tél : 05.58.98.57.57
mél: sietom@wanadoo.fr